ART. 10 N° AS1179

## ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º AS1179

présenté par M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

## **ARTICLE 10**

Supprimer l'alinéa 3.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence avec notre amendement précédent à l'article 3 sur la réintégration du Conseil en Évolution Professionnelle dans le service public régional de l'orientation.